

12.

770 183
17402-2
170
1778

VRAI SENS
DU VOTE NATIONAL
SUR
LE CONSULAT A VIE

PAR le Citoyen

Comte de Jordan

Se trouve à PARIS

Chez les Marchands de Nouveautés

THE NEWBERRY
LIBRARY

THE NATIONAL
GALLERY

THE NATIONAL
GALLERY

THE NATIONAL
GALLERY

THE NATIONAL
GALLERY

THE NATIONAL
GALLERY

THE NATIONAL
GALLERY

THE NATIONAL
GALLERY

THE NATIONAL
GALLERY

AVERTISSEMENT.

L'AUTEUR avait achevé cet écrit; il allait y placer son nom; ce nom eût rappelé, il ose le croire, un homme sincère, ami de son pays, fortement prononcé pour toutes les idées d'ordre; et l'on eût aimé peut-être à le voir, dans des circonstances nouvelles, par le même principe de fidélité à tout ce qui est juste, appuyer sur d'autres maximes, que les temps ont rendues nécessaires, et qui ne se trouvent ni sur la route de ses intérêts, ni dans le cercle de ses habitudes; mais ses amis lui font observer que, dans un écrit où il s'agit moins de faits à attester, que de principes à rappeler, un nom sans servir à l'authenticité, peut nuire à l'impartialité; qu'il est sage d'écarter d'une cause générale

toutes ces préventions personnelles.
Ils arrêtent son zèle ; il restera sous
le voile , prêt à répondre de ses opi-
nions à l'autorité , si elle l'interroge ;
et ne réclamant l'intérêt de ses lec-
teurs que par la vérité et pour la vérité.

VR A I S E N S

D U V O T E N A T I O N A L

S U R

L E C O N S U L A T A V I E.

ET moi aussi, homme indépendant, j'ai suivi la foule; j'ai voté pour le Consulat à vie. Mais déterminé en effet par des motifs plus hauts que ces votans que poussent au hasard l'adulation ou l'exemple, j'ai besoin de marquer, dans une conduite semblable, la différence des vues; il m'importe que ma pensée entière soit connue: n'ayant pu la consigner sur un registre, je la déposerai dans cet écrit.

Que parlé-je, au reste, de mon vœu personnel? J'ai le bonheur de le pouvoir dire, c'est celui de nos plus vrais citoyens, de tous les hommes faits par leurs lumières et leurs vertus, pour servir de guide à l'opinion. J'ai parcouru leurs honorables rangs, j'ai recueilli leurs libres sentimens, je n'en suis que l'organe; et c'est en leur nom que j'offre à la Nation et au Gouvernement des vérités qui seront à la fois un hommage pour l'une et une instruction pour l'autre.

Car enfin , le moment est venu où il est permis , où il est utile , où il est nécessaire d'écrire. Un assez long silence a réparé l'abus que nous fîmes de la parole ; c'était le sommeil succédant au délire de la fièvre ; mais ce sommeil ne put être celui de la mort ; le retour de la santé en a marqué le terme. Nous voici délivrés à la fois des habitudes serviles de l'ancien ordre et des exagérations passionnées du nouveau , appelés par notre Gouvernement à délibérer sur de grands intérêts , reconnus par lui-même assez sages pour les bien déterminer ; eh ! comment aurait-il espéré un vœu éclairé sans de franches communications ? comment aurait-il consulté la volonté nationale , si la pensée publique n'était manifestée ?

Que lui importent des listes de vulgaires suffrages , toujours d'avance assurés au pouvoir , toujours n'enfermant aucune réserve généreuse , et qui n'ajouteront rien à ses droits véritables ? Mais ce qui lui importe , c'est de recueillir des votes indépendans ; c'est de savoir ce qu'entendent dans cette grande circonstance , sous quelle condition viennent de souscrire tous ces hommes qui ont une opinion , une conscience , et dont la voix semble l'interprète naturel de la vérité et de la justice.

Il fut digne de les interroger ; et voici ce qu'ils lui ont répondu :

Sans doute , d'abord , il est entré , dans notre vote , un sentiment profond de reconnaissance pour l'homme qui nous gouverne. Nous n'avons

pas besoin de répéter ici ces louanges sans mesure que lui-même dédaigne ; il nous suffit de dire , dans un langage plus simple , parce qu'il est plus vrai : Oui , ce citoyen à bien mérité de son pays. Il fut appelé au pouvoir dans des jours de discorde , et il répondit dignement à sa haute mission ; d'une main ferme il contint les factions au - dedans , il vainquit les ennemis au - dehors , il dicta la paix , il commença la justice , il consola le malheur. Quelques partielles erreurs purent se faire douloureusement remarquer , mais elles trouvèrent leur excuse dans de difficiles circonstances ; elles n'ôtent point à son administration , jugée dans son ensemble , ce caractère à la fois énergique et bienfaisant qui la distingue ; et il est naturel ce mouvement d'un peuple généreux qui aime à prolonger l'autorité qui l'a sauvé , et cherche , pour le plus grand des services , la plus haute des récompenses.

Sans doute , encore , nous avons été frappés de cette utilité politique , qu'après tant de déplacements funestes , et dans un État si vaste , le pouvoir acquière plus de fixité ; qu'il persévère longtemps dans les mêmes mains , sur - tout lorsque ces mains se montrèrent heureuses , lorsque le chef a fait d'illustres preuves de talent , lorsque respecté dans son pays , et redouté en Europe , à l'égal de nul autre , il semble avoir identifié avec sa fortune la fortune publique.

Mais en même tems nous nous hâtons de le dé-

clarer, et nous voulons que la France l'entende : ces motifs qui ont pu suffire à quelques-uns , qu'ils ont longuement commentés , dont ils ont avec adulation exagéré la force , ne nous auraient jamais décidés seuls à une concession de cette étendue ; nous nous fussions défiés , même de ce sentiment de la reconnaissance , comme trop sujet à égarer les peuples , même de cette importance de la stabilité , comme devant être cherchée plus dans les lois que dans les hommes , si , à ces considérations , ne s'en était jointe une autre qui a dû fixer nos suffrages ; c'est la ferme confiance que bientôt Bonaparte , appréciant les nouvelles circonstances qui l'entourent , n'écoutant que l'inspiration de son ame et la voix des bons citoyens , posera lui-même à l'autorité dont il est investi une limite heureuse , qu'il ne profitera de cette prolongation de sa magistrature que pour achever , réaliser des institutions qu'il n'est pas tems de détailler encore , mais dont le but sera de former , dans le sein de ce peuple , un pouvoir véritablement national qui seconde le sien , qui le tempère , qui le supplée au besoin , qui en assure la transmission légitime.

Voilà ce qui fut , avec notre intention expresse , l'intention moins développée , mais réelle de la majorité du peuple ; ce qui forme de ce vote un contrat tacite entre la Nation et son Chef ; ce qui seul , aux yeux d'une raison sévère , peut justifier le don que nous lui fimes.

Et

Et comme il existe cependant une cabale de vils flatteurs qui déteste toutes ces idées de limites, qui cherche à en obscurcir la lumière, qui ose se vanter de son prochain triomphe, nous nous devons, bons citoyens, nous devons à l'honneur du premier Magistrat, de nous retracer rapidement tous ces intérêts réunis du peuple et de son chef, qui nous portèrent à désirer des institutions modératrices, qui nous autorisèrent à les attendre.

C'est d'abord ce grand intérêt de repos et d'ordre, sur lequel on insiste tant aujourd'hui, au nom duquel sont réclamées toutes les concessions présentes et futures. Oui, ce repos après tant d'agitations fut notre premier besoin; oui, le calme dont nous commençons à jouir, est d'un prix inestimable; la volonté qui parvint à l'établir est aussi ferme qu'elle est bienfaisante; toute la sécurité qu'un caractère peut donner, Bonaparte l'inspire. Mais faut-il répéter ici ces vérités triviales, que l'homme le plus éclairé, le plus juste n'est cependant qu'un homme; que sa vigilance, dans un état si vaste, ne saurait tout atteindre; qu'il peut se tromper en déléguant son pouvoir; qu'il peut faillir en l'exerçant lui-même; que, fût-il à l'abri de ces erreurs, il ne fera jamais, sans des institutions, tout le bien qui s'opère avec elles; que rien ne supplée et aux lumières qu'elles répandent, et à l'esprit qu'elles forment; qu'elles sont le ministre véritable par lequel tout homme puissant doit réaliser

sur d'autres ses pensées de paix et de bonheur? Et l'histoire nous montre, en effet, les plus sages des princes, toujours empressés de s'entourer de ces incorruptibles témoins.

Mais serions - nous d'ailleurs assez frappés de stupeur, assez semblables à ces tribus sauvages, sans mémoire du jour qui a précédé, sans prévision de celui qui va suivre, pour ne pas étendre notre vue au-delà du terme court de quelques années, pour ne pas nous demander ce que redevient ce peuple, si cet homme auquel tous nos vœux donnent l'immortalité, mais auquel l'inéxorable nature la refuse, nous est enlevé avant d'avoir mis le sceau à ces institutions? qui nous répond alors que son successeur voudra être son continuateur, que l'héritier de sa puissance le sera de sa bienfaisance, que Marc - Aurele ne sera pas encore suivi de Commode? Qui nous répond même que l'ordre marqué pour cette succession doit être respecté, que le torrent des passions révolutionnaires ne sera pas de nouveau déchaîné, que des généraux avides ne viendront pas comme à Rome se disputer l'empire, que le peuple n'aura pas à se mêler de leurs odieuses querelles, que vous - même ne serez pas traînés sur cette sanglante arène, vous stupides amans du repos, qui bornés à quelques jouissances présentes, nous reprochez presque de venir les troubler par cette inquiète vue d'un nébuleux avenir? Quelle pitié donc de se rassurer sur la simple extension du pouvoir

d'un seul ! Quel effroi de voir tout un peuple dépendre du fil fragile d'une vie ! Et combien tout ce qui chérit l'ordre , tout ce qui a pour les révolutions une juste horreur , doit se hâter d'appeller ces institutions immuables qui règlent le chef le plus sage , lui survivent , le remplacent , forcent son successeur à marcher dans les mêmes voies , et transmettent aux enfans le repos dont les pères ont joui !

Mais ce repos , cet ordre , sont-ils , après tout , le seul intérêt des peuples ? Et les institutions que nous réclamons , ne sont-elles pas sur-tout nécessaires pour contenter un autre besoin non moins pressant , non moins sacré , celui de concourir nous-même à l'établissement de cet ordre , d'en surveiller le maintien , de nous faire heureux à notre manière , non à celle d'autrui , d'exercer notre indépendance , autant que la raison l'avoue , le besoin , en un mot , il faut oser le dire , le besoin de la *liberté*.

Mais , à ce nom , quels préjugés s'élèvent ! quels signes d'effroi chez les uns , de dérision chez les autres ! — Quoi ! vous poursuivez encore cette dangereuse chimère ; vous n'êtes pas détrompés par tant de sanglantes leçons ! Eh ! le peuple lui-même , pour qui vous prenez cette sollicitude , vous en dispense ; il ne parle plus de cette liberté , il en reconnaît le danger , il n'est pas fait pour elle. — Hâtons - nous de nous entendre , profonds hommes d'état , savans interprètes de l'opinion : le peuple est dégoûté de la liberté ; oui , nous le croyons sans peine , de cette

liberté que la plupart d'entre vous cherchaient à lui donner; de cette liberté qui se fonda sur les principes d'une folle démocratie, qui exagéra tous les droits, oublia tous les devoirs, admit le crime pour moyen, des bourreaux pour apôtres, qui bientôt convertie en un affreux despotisme, dicta à la Convention, au Directoire, toutes ces lois d'exécration, remplit la France de ruines, l'Europe d'épouvante, et ne s'offre plus à notre imagination, qu'entourée de l'appareil de la mort! Elle est trop juste cette horreur de tout un peuple, si cruellement déçu! Eh! qui l'a plus vivement ressentie que nous? qui a plus combattu de tels excès, au péril de ses jours? qu'avons-nous de commun avec un parti coupable, qui peut-être en médite le retour? Oh! combien quelques hommes de ce parti, qui ne furent qu'égarés, et semblent aujourd'hui reconnaître leurs erreurs, qui déplorent des actes arbitraires, dont ils ont cent fois donné l'exemple, ont de larmes à verser sur tant de flétrissures qu'ils imprimèrent à la plus noble des causes? combien, en même tems, qu'ils ont droit à la protection entière de la loi, ils doivent se résoudre à s'effacer dans l'opinion, éviter de reproduire une opposition odieuse, dont la crainte, sans cesse exagérée, serait peut-être l'instrument le plus sûr du pouvoir absolu!

Mais cette autre liberté, sage, régulière, positive, qui se borne à demander, avec modestie, que les citoyens les plus intéressés à l'ordre, concourent à

son maintien ; qui ne pose pas moins le frein à la licence de tous , qu'au despotisme d'un seul ; qui croit les plus utiles réformes trop achetées par une goutte de sang humain , par un acte d'injustice privée ; cette liberté que nous entrevîmes à l'aurore de la révolution , qui reparut quelquefois dans son cours , qui enfanta tout ce qu'elle eut d'honorable , mais dont les vertueux organes furent proscrits tour-à-tour ; cette liberté que possèdent , sous nos yeux , les nations les plus éclairées du globe , qui se conserve en Angleterre , qui triomphe en Amérique , qui fut de siècle en siècle l'idole de tous les cœurs généreux et le principe de la gloire et de la prospérité des peuples , les français la dédaigneraient , la fuiraient !

Qui a osé le dire ? qui a pu le penser ? qui s'est cru en droit de servir ainsi d'interprète à la nation pour la trahir , et d'attribuer aux autres le lâche vœu de son propre cœur ?

Qui ? vous le savez , vous le voyez , vous en frémissiez !

Quelques-uns de ces transfuges de la démagogie , exagérant aujourd'hui toutes les maximes de l'ordre , comme ils exagéraient hier tous les principes d'indépendance , et prétendant compenser leurs fureurs passées par leur abjection présente.

Quelques courtisans , d'une espèce plus vile que tous ceux d'un régime aboli , n'aspirant au pouvoir que par les routes tortueuses de l'intrigue , ne vou-

lant en user que pour assouvir leur insatiable cupidité ; à qui la liberté ne présente , en effet , qu'une censure importune , et la raison publique qu'un inexorable juge.

Quelques orgueilleux , qui , du sein de leurs honneurs , vous parlent avec une pitié dédaigneuse de cette espèce humaine , de la nécessité de la régir , du danger des abstractions philosophiques ; qui ont imaginé qu'ils étaient des hommes d'état , parce qu'ils étaient des hommes sans principes , et que le secret de gouverner un peuple n'était que celui de le mépriser !

Qui encore ? un petit nombre de sybarites , d'égoïstes , étrangers à tous les grands intérêts de la vie ; ne jugeant des gouvernemens que par le rapport avec des plaisirs d'un jour , de l'opinion publique , que par leurs sociétés frivoles , de l'humanité entière , que par leur propre dégradation ; qui versent le ridicule sur tout ce qui honore notre nature , et justifieraient , en effet , le despote , si la France était couverte des êtres avortés qui leur ressemblent ?

De beaux esprits , enivrés de leurs succès de salons , toujours prêts à s'exalter sur la puissance , à s'attendrir sur la faveur , à prendre ces fictions littéraires qui gouvernent leur tête mobile , pour la loi qui doit régir le monde , et qui d'un grand siècle qu'ils nous préconisent sans cesse , nous rappellent bien

plus l'adulation qui le souilla , que les talens qui l'illustrèrent !

Qui enfin ? quelques nobles , qu'ils faut excuser sans doute , tant leurs préjugés furent invétérés , tant d'injustes persécutions durent les y rattacher ; qui ne cherchent , dans tout pouvoir nouveau , que l'image de celui qu'ils regrettent , n'applaudissent qu'aux actes qui leur en rappellent l'esprit , et poussent le peuple sur cette pente fatale de la servilité , dans la secrète espérance qu'une fois résolu à supporter des maîtres , il ne saurait longtems hésiter sur le choix !

Quelques prêtres qui , égarés aussi par des habitudes anciennes et une reconnaissance nouvelle , méconnaissant à la fois l'esprit de la religion qu'ils prêchent , et l'intention du gouvernement qui les appelle , croiraient devoir lui payer sa protection , en exagérant ses droits , et voudraient transformer ce noble concordat de la religion et de la politique , en un pacte honteux de superstition et de despotisme !

Peut-être à leur suite , quatre ou cinq écrivains politiques qui purent bien nous présenter la théorie du pouvoir absolu , comme un système de philosophie , et le cahos de la féodalité , comme le chef-d'œuvre de l'ordre social ; qui se crurent ingénieux parce qu'ils furent bizarres , profonds parce qu'ils furent obscurs , justifiés par l'histoire parce qu'ils ramenèrent violemment quelques faits au cercle étroit de leur pensée , garantis par la logique parce qu'à

l'exemple de l'ancienne école, ils avaient appliqué à la folie elle-même quelques formes de la raison !

Non , l'opinion publique ne reconnaît pas ces organes imposteurs ; le peuple ne confie pas à des hommes si étrangers à ses intérêts , le droit de les interpréter ; il respire en dépit d'eux tous , cet indestructible amour de la liberté sainte !

Il vit au cœur de ses premiers fondateurs , de ces hommes dont les noms , grands en Europe , seront répétés par l'histoire ; qui peuvent avouer une cause qu'ils ne souillèrent d'aucun crime ; qui furent proscrits par les tyrans de l'anarchie , comme ils l'eussent été par ceux de la féodalité ; qu'un Gouvernement réparateur s'empresse d'appeler , à des emplois qu'ils n'ont point brigüés , mais auxquels , simples citoyens , ignorés du pouvoir , l'estime , la reconnaissance , l'espérance , composeraient encore le plus honorable cortège.

Il vit au cœur de ces hommes distingués dans les sciences et les arts , dont la célébrité n'eut pas besoin de se rattacher à des intérêts politiques et à des querelles d'un moment ; membres de ces sociétés savantes où quelques opinions funestes purent s'introduire , mais qui n'en sont pas moins d'augustes monumens de la gloire de la France , et les brillans asyles de ces lumières du siècle , importunes à tous les ambitieux !

Il anime cette jeunesse franche et fière , élevée dans nos écoles nationales , qui entre aujourd'hui dans le monde sans aucune habitude servile , qui jette sur la

vie

vie un regard exempt de préjugés ; génération nouvelle et inconnue aux fauteurs du despotisme , qui déjà fixe d'une manière invisible les destins de la liberté , qu'il sera impossible de faire renoncer à toutes ces idées d'indépendance et de gloire dans lesquelles elle fut nourrie !

Il subsiste dans les rangs d'une armée formée de soldats , que tous leurs intérêts rattachent à la cause des citoyens ; guidée par des officiers que leur élévation même rappelle au principe d'égalité qui la fonde ; retrouvant par-tout sur ses enseignes , le nom de la liberté associé à celui de la victoire ; trop fière de ses travaux , de ses blessures , de ses triomphes , pour en abandonner le prix à la voix de quelques courtisans qu'elle ne vit jamais dans son sein , et qui ne lui sont connus que par le luxe qu'ils étalent à ses yeux.

Il se conserve enfin dans nos villages , dans nos ateliers , au milieu de nos agriculteurs , de nos commerçans , des hommes de toutes les professions , de cette masse immense de citoyens , qu'on croit inerte , parce qu'elle est calme , empressée de servir , parce qu'elle est lasse d'être agitée. Visitons-les ; vous les trouverez détrompés sans doute des illusions de la démocratie , prévenus peut-être contre les noms de la liberté : mais laissez les noms , venez aux choses , et vous connaîtrez bientôt combien chacun est irrévocablement attaché à toutes les portions de la liberté publique qui lui sont relatives.

Informez-vous si ce manufacturier entend être gêné dans ses fabrications , ce commerçant , dans ses échanges , cet artiste , dans sa juste concurrence avec d'autres ; si l'exemption , le privilège leur agréé sous quelque forme qu'il se présente.

Demandez à cet agriculteur courbé vers le champ qu'il féconde , s'il lui est indifférent de se voir enlever le produit de ses récoltes , le prix de ses sueurs , le pain de sa famille , par d'arbitraires impôts dont il ne connaît ni le droit ni la mesure.

Demandez aux pères de ces familles si cruellement mutilées , s'ils veulent exposer leurs derniers enfans sur des champs de bataille , non pour la défense de la patrie et de ses saintes lois , mais pour les fantaisies d'un maître et la gloire de quelques ambitieux ?

Demandez à tous ces citoyens du rang le plus obscur , du caractère le plus calme , s'ils consentent que la route aux emplois , non-seulement leur soit fermée , mais ne s'ouvre qu'à l'intrigue ; que leur obéissance soit engagée à des hommes qui n'auraient droit qu'à leur mépris ; qu'ils aient à supporter avec le poids de leur dignité celui de leur insolence ; qu'ils puissent être traités avec outrage , violés dans leurs propriétés , dans leur sûreté personnelle , dans l'honneur de leurs filles et de leurs épouses , sans un recours assuré , par des formes constantes , devant des tribunaux indépendans ; que dis-je ? avec la crainte d'y retrouver leurs oppresseurs armés de l'autorité publique ? Ah ! comme tous les sentimens naturels

se soulèvent à ces demandes ! comme tous ces besoins eux-mêmes , de paix et d'ordre , si profondément blessés , vont vous répondre par des cris de surprise , d'indignation et de terreur ! Eh ! qu'est-ce donc tout cela , qu'être ou n'être pas libre ? Qu'est-ce que la liberté , sinon la garantie contre tous ces désordres ? qu'est-elle , que l'exacte observation de ces lois mêmes , qui assurent le libre essor de l'industrie de chacun , l'équitable répartition des impôts , l'emploi national de la force militaire , le recours infailible du plus faible contre le plus fort , qui donnent tous ces biens , non à titre de faveur , mais à titre de droit ; non par la volonté d'un seul , mais par le concours de plusieurs ; non pour la vie d'un homme , mais pour la durée des siècles ; non avec le sentiment d'une tremblante reconnaissance pour quelques individus , mais avec celui d'un noble orgueil national , qui exalte la pensée , tend les ressorts de l'ame , et entretiennent chez un peuple la continuelle émulation de tout ce qui est grand et beau ?

Voilà ce que le peuple français désire , veut d'une manière unanime , nécessaire ; voilà ces fruits de la liberté , que , sous quelque nom qu'on les désigne , prétendent goûter les citoyens les plus paisibles ; et dites-vous bien que plus nous nous éloignons des jours de meurtre et de feu , plus ce sentiment primitif se réveille dans les cœurs , plus il va s'exprimer avec énergie ; ainsi qu'on le vit chez ces anglais qui , fatigués de leurs agitations , se reposèrent sous

Charles , parent paraître , à quelques esprits superficiels , jaloux seulement de plaisirs et de paix , mais bientôt , avec une ardeur nouvelle , réclameront tous leurs droits inaliénables.

Mais suffit-il qu'un peuple ait voulu cette liberté , pour en être digne ? Suffit-il que des institutions populaires aient excité son zèle , pour qu'elles s'approprient à sa nature ? Et le français est-il , en effet , capable de les supporter ? — Autre doute , ou plutôt autre blasphème de ces apologistes de la toute-puissance.

Déjà , peut-être , nous aurions droit à leur demander s'il existe même un peuple qui , tourmenté de ce noble besoin , puisse être justement exclus d'y satisfaire ? Dès-lors que la liberté n'est plus dans la seule démocratie , qu'elle sympathise avec tous les régimes , qu'elle admet des degrés divers , qu'elle ne suppose qu'une limite au pouvoir , où est la nation dans un état assez déplorable pour n'en comporter aucune ? Qui osera affirmer qu'il n'est pas quelques moyens chez elle , en exigeant des conditions de propriété et d'instruction , en organisant un ingénieux équilibre , de poser quelque barrière à la volonté d'un seul ? Et par-tout , en effet , l'Histoire nous présente des commencemens de restriction au pouvoir : ce sont des droits de cité , sous les Empereurs de Rome ; des privilèges municipaux , dans le moyen âge ; des Cortés en Espagne ; des Etats en France ; un Elu du peuple à Naples ; quelques habitudes , au défaut d'institutions dans la plupart des mo-

narchies modernes ; et chaque peuple , s'il n'a pas atteint la liberté , vous laisse au moins pressentir , à quelque trait , qu'il a tendu vers elle , qu'il n'eût pas été indigne d'en recevoir le bienfait tout entier.

Eh bien donc , cette incapacité si malheureuse , si flétrissante , dont la philosophie , l'histoire , semblent vouloir justifier tous les peuples , on serait admis à nous dire qu'elle existe , dans ce siècle , chez notre seule nation , malgré son vœu contraire , après toute une révolution accomplie !

Et sur quoi ces rares esprits ont - ils fondé cette découverte étonnante ? Peut - être sur quelques neuves , quelques profondes recherches philosophiques ? Non , ils font profession de mépriser ces choses. Rien que de vulgaires prétextes , sans cesse rappelés et sans cesse confondus !

C'est notre situation physique , l'étendue de notre territoire , notre population , raison sans doute pour établir un pouvoir plus central , non pour l'affranchir de limites ; pour donner à un homme toute la force qui fait exécuter les lois , non celle qui peut les enfreindre ; motif d'espérer qu'une patrie si puissante inspirera plus d'orgueil à ses enfans , que , dans son vaste sein , les lumières auront plus de cours , et l'opinion plus de poids.

C'est notre frivolité connue : comme s'il était cependant si frivole cet esprit national , qui éleva depuis un siècle tant de graves et hardis monumens sur le territoire de toutes les connaissances humaines ;

comme si cette frivolité même ne tint pas au régime qu'on parle de reproduire , ne fût pas plus susceptible d'être fixée par les sérieuses institutions de la liberté , que par les continuelles variations d'un pouvoir arbitraire ; comme si même il n'était pas facile de dérober ces institutions , à son influence , en leur donnant pour base , non des goûts changeans , mais d'immuables intérêts !

C'est notre défaut d'énergie politique, dont il est vrai , de tristes exemples semblent se présenter, quand on se rappelle avec quelle longanimité nous endurâmes les plus lâches des tyrans , mais dans des circonstances tellement malheureuses , que nul peuple peut-être n'eût échappé à leur combinaison fatale , sous la pression d'une guerre étrangère , et avec des prodiges de bravoure dans toutes nos armées , qui nous attestent cependant que le courage existe , et qu'il n'est besoin que d'une direction heureuse pour le porter dans les emplois civils comme au champ de bataille.

Enfin , la corruption de nos mœurs : triste argument sans doute , que ces graves censeurs ne paraissent guère déplorer en l'employant , que leur vie , tout au moins , ne semble guère propre à détruire , dont ils reconnaîtraient au reste l'exagération , si , prenant la peine de visiter autour d'eux tant de familles obscures , de parcourir ces campagnes , ces villes , où moins d'attraits sont offerts aux vices , ils contemplaient toutes les vertus publiques et pu-

vées , qui les honorent encore ; eh ! si cette corruption existait , en effet , au degré qu'ils la veulent , n'a-t-elle donc ses dangers que pour les corps populaires ? ne ravage-t-elle que le peuple ? ne monte-t-elle point à ses chefs ? n'est-ce pas alors , sur-tout , que l'abus du pouvoir absolu devient extrême , que ses dépositaires n'étant plus limités par la morale , doivent l'être par la loi ; qu'il est instant que des institutions positives viennent se placer comme barrière entre les passions du magistrat et les vices du peuple.

Qui les a faites , enfin , ces mœurs corrompues ? sur-tout , l'arbitraire. Qui les continuera ? sur-tout , l'arbitraire , par ce défaut de fixité dans toutes les règles de la vie , par ce manque de prix pour la vertu , par ce silence de l'opinion , par cet avilissement des caractères ; voyez les mœurs de tous les peuples esclaves ; voyez si cette corruption qui fit , dit-on , les Césars à Rome ne fut pas à son tour accrue par les Césars ; quelle manière pour corriger nos vices de ramener tout ce qui les favorise ; quel système de faire plier nos institutions à nos mauvaises mœurs au lieu de réformer nos mœurs par nos institutions même !

Ainsi ces détracteurs ont , avec complaisance , rappelé , exagéré tout ce qui peut nous avilir ; et ils oublient tout ce qui d'ailleurs nous élève , tout ce qui nous encourage , tout ce qui fonde nos justes prétentions à une liberté réglée : ce caractère na-

tional si généreux et si sensible , cet essor de la pensée depuis un siècle , ces habitudes d'indépendance depuis treize années , et les droits que nous ont donnés tant de sacrifices , et les forces qu'ils nous ont créées , et l'expérience de nos malheurs , qui nous garantit des excès , et l'essai rapide de plusieurs institutions , qui a étendu nos idées , et l'état des lumières , et l'influence des exemples ! Avez-vous quelques doutes encore ? vous défiez-vous de vous-même ? Allez , franchissez vos frontières , observez ces peuples voisins : voyez s'il en est un seul , où , en même tems que les illusions , dont s'appuie le pouvoir absolu , y soient plus irrévocablement détruites , toutes les opinions sages qui récomposent un pouvoir national aient repris plus d'ascendant ; où les liens qui attachent les propriétaires à l'ordre soient mieux sentis ; où les excès du jacobinisme soient mieux appréciés ; où le sol de la patrie soit mieux préparé pour féconder tous les germes d'une liberté véritable ; c'est le témoignage que vous rend l'Europe ; c'est l'invitation qu'elle vous adresse , par la voix de tous ses sages ; et il n'est plus un ami de l'humanité qui ne frémissé à la pensée que nous puissions , après avoir traversé une mer de sang , appuyés sur tant de titres , engagés par tant de promesses , désespérer lâchement de nous-mêmes , rétrograder ^{de} nos voies , ne retenir , de notre révolution , que la honte de ses crimes , et laisser échapper tout ce qu'elle donna de sentimens généreux et fit espérer d'institutions salutaires.

Avoir

Avoir ainsi montré tous les intérêts du peuple dans les limites du pouvoir , c'est avoir assez annoncé que , pour Bonaparte , pour un chef magnanime , dont le premier besoin est le bonheur public , il existe déjà le plus puissant motif de les établir.

Mais remarquez d'ailleurs comme tous ses intérêts privés viennent ici se raccorder à l'intérêt général.

Ce n'est pas seulement l'usage de son pouvoir qui sera amélioré , c'est son pouvoir lui-même qui sera consolidé , c'est sa personne qui va obtenir une garantie nouvelle ; non pas , sans doute , qu'il eût à redouter jamais un peuple qui ne peut perdre la mémoire de ses bienfaits , qui a compris tout l'abus des tumultueuses réformes ; il est d'ailleurs si facile aux chefs des nations de conjurer par une fermeté prudente ces populaires orages , mais s'ils ont en général peu à craindre des attaques ouvertes , en est-il ainsi des secrètes conspirations de quelques factieux ? Qui peut parer à leurs invisibles coups ? Là est le danger : Or , qui ne voit que le pouvoir sans limites , en même temps qu'il fournit un nouveau prétexte à leur rage , offre un nouvel aiguillon à leur cupidité ; que leurs tentatives sont nécessairement et plus encouragées et plus multipliées , lorsque l'autorité restant toute concentrée dans les mêmes mains , ils n'apperçoivent qu'un homme entre eux et le pouvoir suprême , lorsqu'ils peuvent se dire que l'empire tout entier sera peut être le prix

d'une conspiration heureuse ? Où donc est la véritable garantie contre leur criminelle audace ? Dans la seule garantie populaire ; en plaçant , à côté d'un homme mortel , des institutions qui ne peuvent mourir ; en apprenant à tous qu'il est dans l'état un principe de vie indépendant de la vie d'un individu. C'est la leçon perpétuelle de l'histoire ; à Rome , au Bas-Empire , en Turquie , par-tout où un homme fut tout , cet homme fut sans cesse exposé ; les conspirations se multiplient autour des souverains absolus ; le passage dans la puissance est aussi rapide qu'il est violent ; tandis que dans nos monarchies , heureusement tempérées , de longues et calmes dominations se maintiennent ; ce qui semblait établi contre le prince , tourne au profit du prince lui-même ; ces mêmes corps qui partagent son autorité , conservent sa personne , et la limite du pouvoir en prolonge la durée.

Mais si une telle garantie fut utile en des temps ordinaires , combien l'est-elle plus dans certaines rares circonstaues ; si le chef ne fut point héréditaire , s'il vint nouvellement au pouvoir , s'il y fut porté par un peuple agité ; si , quoique la masse de la nation soit heureusement calmée , une portion conserve encore des empreintes révolutionnaires ; si le sentiment du droit est encore exalté chez quelques-uns , celui du devoir perdu chez d'autres ; s'il est des têtes que le fanatisme enflamme , des cœurs que le crime égare ; si , dans le sein même

de la force qui appuie le pouvoir , quelques prétentions rivales avaient osé se manifester !

Combien alors , tout ce qui aime ce chef , tout ce qui tremble à la pensée de ses périls , doit se hâter de lui dire de ne plus se reposer long-temps ni sur une faveur , toujours mobile , ni sur une force militaire , souvent infidèle ; mais de se couvrir de ce grand bouclier des institutions populaires , contre lequel viendront s'éémousser les derniers traits de ses impuissans ennemis !

Que parlons-nous , au reste , de sécurité , de pouvoir , quand il s'agit sur-tout pour cet homme , et d'honneur et de gloire ?

Où serait l'honneur , à manquer à l'engagement le plus sacré qui jamais exista , que tout lui rappelle à l'envi , et ce libre choix qu'il fit entre les partis à l'origine de la révolution , et tant de combats soutenus pour cette cause , et le titre qui l'éleva au pouvoir , et le caractère de la plupart des hommes qu'il s'est associés , et tous ces signes dont il marche entouré , et tous ces hommages qu'il n'a cessé de rendre aux hommes de son siècle et des siècles passés , qui ont professé l'horreur du pouvoir absolu.

Où serait la gloire , cette gloire toujours croissante , dont son cœur est idolâtre ? Il a moissonné , si jeune , tous les lauriers de la guerre , il s'est assis au sommet de la puissance , il a vu du lieu

le plus haut de la terre , les députés de tant de rois s'incliner devant lui , il a épuisé les louanges que la renommée prodigue aux victorieux et aux forts; que peut-il rester à cette ame ardente , avide d'émotions nouvelles , tourmentée du besoin des grandes choses , que de profiter d'une situation unique dans les annales du monde , pour améliorer les destinées de l'espèce humaine ; de poser lui-même à ce pouvoir immense dont il est investi , la limite qu'à réclamée la justice , et de mener sans crainte , avec le souple lien des lois populaires , un de ces grands corps de nation , dans toutes ces voies brillantes tracées par les lumières du siècle ? Voilà ce que l'Europe attend de lui ; voilà ce qui donnera la vraie mesure de l'étendue de ses talens ; voilà ce qui , par une union admirable de force et de sagesse , du génie qui conquiert les états et de celui qui les fonde , fera taire les critiques importunes et redoublera le concert des acclamations. Voilà , sur-tout , ce qui lui assure dans la postérité une place à part et une vie véritable ; il n'aura plus seulement laissé de grands souvenirs , mais de grands bienfaits ; il n'aura pas , comme un conquérant vulgaire , gravé seulement un nom sur des trophées , mais il aura empreint , dans de belles institutions , son ame elle-même , devenant après lui l'ame d'un grand peuple , s'en allant de siècle en siècle présider aux vicissitudes des choses humaines , et trompant le néant et l'oubli , autant qu'il est permis à l'homme fini , de se dérober à leur empire.

Non, il n'est pas possible de supposer un moment que cet homme, d'un esprit si vaste, n'ait pas ici aperçu tout ce qui nous frappe, senti tout ce qui nous émeut. Oui, elle fut juste cette confiance qui, au nom de tous ses intérêts, comme au nom de tous les nôtres, attendit de lui ce noble usage du pouvoir qu'on lui laisse.

Mais quelle est donc, enfin, cette grande réforme que nous avons constamment supposée nécessaire ? Est-ce qu'il n'existe pas déjà une limite au pouvoir ? N'avons-nous pas des institutions ? Une constitution ? C'est ici que la plus vaste carrière s'ouvrirait devant nous ; mais le temps presse, les circonstances commandent ; il suffira d'indiquer rapidement quelques objets principaux : il s'agit moins de faire lire que de faire penser.

Et d'abord, sans sortir de l'enceinte constitutionnelle, sur plusieurs des points les plus importants à la liberté publique, il est des institutions que notre charte établit ou permet d'établir, qui sont, ou sa lettre, ou son esprit, dont nous restons privés encore, dont la suspension pût être motivée jusqu'à cette heure, mais dont l'opinion publique commence à réclamer de toute part, auprès d'un gouvernement paternel, la prochaine jouissance.

Nous avons trouvé, dans cette constitution, les règles les plus sages pour la sûreté des citoyens, contre les arrestations arbitraires, contre les délais de jugement, contre les rigueurs de détention, non autorisées par la loi.

Nous sommes les premiers à convenir qu'à l'origine d'un gouvernement , avec la guerre étrangère , des factions intestines , il eût été dangereux de presser la rigoureuse application de ces principes.

Nous nous souvenons de l'exemple d'un peuple , le plus jaloux de ses droits , qui , dans des temps de discorde , pour sauver sa liberté , sait consentir à la restreindre.

Nous sommes donc loin de condamner une foule d'arrestations passées , qui purent n'être pas conformes à la loi , mais qui le furent sans doute à la prudence, qui eurent l'inconvénient de l'arbitraire , mais nous sauvèrent peut-être de quelque danger plus imminent.

Mais aujourd'hui , mais à l'avenir , quand la paix a reparu ; quand l'ordre s'est rétabli , quand vous êtes si grands et si forts ; quand vous pouvez regarder , avec le plus juste dédain , quelques factieux obscurs , perdus dans une foule immense de bons citoyens qui vous soutiennent et vous aiment , ne serait-il pas temps , nous osons vous le demander , et nous nous en remettons à votre sagesse , ne serait-il pas temps que la loi seule fût jugée assez puissante pour nous contenir tous , que ces règles , protectrices de la sûreté privée , reprissent solennellement leur empire ; que des hommes actuellement détenus pussent obtenir le jugement qu'ils réclament , que du moins une autre voie soit ouverte à leur plainte , que celle de l'agent lui-même dont ils auront à se plain-

dre ; que sur-tout nul citoyen ne soit plus exposé à se voir illégalement enlevé , détenu , plongé dans les cachots de l'oubli ; que tout agent du pouvoir qui signera , exécutera de tels ordres , soit à la fois accablé de l'animadversion de l'opinion et de la vengeance des tribunaux ; que nous rentrions ainsi dans la pleine possession de cette liberté civile , le premier des biens que la société nous promet , qui nous touche dans tous les instans de la vie et sur tous les points de l'existence , qui importe mille fois plus à la foule que toutes les institutions populaires , qu'une liberté politique bien conçue fût éminemment destinée à garantir , et qui au reste la maintient , à son tour , par une juste réaction : car , quel citoyen oserait réclamer son droit , l'exercer , opposer à l'abus du pouvoir une résistance légitime , s'il voyait là , toujours , une lettre de cachet prête à le frapper , une bastille ouverte pour l'engloutir ? Et dans quel état de servitude et de dégradation irait tomber un peuple , où de telles exceptions aux lois pourraient se prolonger beaucoup au-delà de l'époque où de calamiteuses circonstances les rendirent nécessaires.

Nous lisons , dans cette Constitution , un principe qui se lie intimément à tous ceux-là , la responsabilité des agens du pouvoir : grande et belle conception d'un siècle éclairé , par laquelle se concilie l'inviolabilité d'un premier magistrat avec la répression des abus de sa puissance.

Mais elle n'est encore qu'annoncée pour les mi-

nistres ; mais elle n'est pas même définie pour les agens subalternes ; un recours au Conseil d'état paraît être la seule voie ouverte , et le citoyen opprimé ne sait encore avec quelles formalités et quelle sécurité il peut s'y engager. Une grande loi organique est ici nécessaire ; elle est invoquée par l'opinion , elle vous est dictée par tous vos intérêts. Vous aurez donné une nouvelle force morale au Gouvernement , en éloignant de lui et les plaintes de ses administrés et les erreurs de ses agens ; une nouvelle garantie aux loix , en plaçant leurs premiers exécuteurs sous une surveillance que vous ne pouvez exercer vous-mêmes ; enfin , une nouvelle sécurité à chaque citoyen , désormais libre d'attaquer l'homme puissant qui le blesse , et défendu de toutes ces vexations individuelles , de toutes ces sourdes oppressions que des agens subalternes ont toujours tant d'intérêt à commettre , et tant de moyens de pallier.

Nous voyons , dans cette Constitution , l'expresse reconnaissance de l'indépendance de l'ordre judiciaire , nécessaire attribut , en effet , de cette justice qui doit planer sur les individus , et ne recevoir ses règles que de la nature des choses.

Mais quelques-unes de ses conséquences ne sont pas encore pleinement réalisées ; mais les déclamations de quelques sophistes nous ont inspiré des alarmes sur le maintien de cette institution du jury , que nous considérons comme la grande garde de notre sûreté. Ne permettez pas que , sous aucun prétexte ,

prétente, elle puisse être limitée, ni dénaturée ; qu'on s'occupe seulement de la perfectionner, qu'on la ramène à sa destination vraie ; que le choix de ses membres ne soit jamais soumis à l'arbitraire, que la direction qu'ils reçoivent les éclaire sans les contraindre ; que d'ailleurs vos tribunaux ne se composent plus sans de lentes préparations ; qu'on n'appelle plus à disposer de nos fortunes et de nos vies, des hommes qui n'offrent pas toutes les garanties de propriété, de moralité, de lumière ; mais que ces juges une fois épures, obtiennent tout le respect, qu'exigent de si hautes fonctions, et soient l'objet d'un culte, dont l'autorité donne le premier exemple.

Nous appercevons, dans cette Constitution, quelques traces légères des fonctions municipales ; mais elle n'a point dit qui nommerait à ces fonctions, comment elles seraient remplies. Elles sont naturellement tombées dans les mains du pouvoir ; l'arbitraire a dû souvent présider à leur exercice.

Or, elles nous paraissent, à nous, de la plus haute importance ; elles nous semblent l'intermédiaire le plus actif entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, et nous désirerions que des lois nous marquassent mieux la sphère de leurs attributions et les traits de leur caractère ; que, dans leur formation sur-tout, on les fit dépendre davantage de ce peuple dont elles existent entourées, dont elles doivent provoquer la confiance, exprimer les vœux, protéger les intérêts. Pourquoi, trop restreintes pour être ja-

mais dangereuses , ne deviendraient-elles pas assez populaires pour être plus utiles ? Pourquoi , dépendantes , par mille nœuds , de l'autorité première , n'iraient-elles pas , comme sous l'ancien régime lui-même , se rattacher , par le doux lien d'une élection communale , à la famille qu'elles administrent ? Peut-on douter qu'elles ne puisassent , dans cette source plus libérale , un caractère plus paternel , qu'elles ne fournissent à tous les citoyens , avec l'exercice d'un droit précieux , le principe d'une vertueuse émulation ?

C'est , enfin , l'esprit de notre constitution , comme de toute constitution raisonnable , que tout ce qui n'est pas défendu par la loi , ne puisse être empêché : qu'ainsi l'homme ne soit pas troublé dans l'exercice innocent de deux de ses plus précieuses facultés , qu'il jouisse de la liberté de parler et d'écrire.

Vous savez ce qui existe à cet égard ; vous savez quelles restrictions les temps ont introduites.

Ici encore loin de nous la pensée de réfléchir le blâme sur le passé ; mais voici , certainement , pour l'avenir , une de nos réclamations les plus vives.

Nous vous demandons cette liberté de la presse : nous vous la demandons , non pas , sans doute , comme l'ont voulue des sophistes , mais comme l'ont conçue les sages ; non pas affranchie de toute réserve , instrument de dommage aux mains du premier factieux qui s'en saisit , mais prudemment limitée à ce point précis où commence la provocation

à des actions illégales ; ne pouvant ainsi qu'éclairer un Gouvernement sans l'affaiblir , améliorer une législation sans l'enfreindre , et reprendre des individus sans les calomnier.

Nous désirons qu'une loi précise , claire , complète , nous définisse les délits de la parole et de la presse ; que leur punition soit réservée aux seuls tribunaux , et semblable à celle de tous les autres délits ; que l'on confie , si l'on veut , à un tribunal spécial , mais enfin , à un tribunal véritable , et formé sur des principes libéraux , cette censure destinée à prévenir le délit même, en éclairant d'avance l'auteur incertain , en retenant celui qui s'égare , en garantissant celui qu'elle a jugé sans reproché.

Mais, sur le tout, qu'on délivre entièrement, qu'on délivre à jamais cette belle portion de la liberté publique , de toute surveillance obscure , de toute répression arbitraire , de cette puissance vague , inconnue , terrible , qu'on nomme Police , qui , par sa seule nature , quelque soit le caractère de ses agens , connaît de tout sans lumières , juge de tout sans formalités , punit tout sans règles fixes ; puissance empruntée des états despotiques , nécessaire peut-être à l'origine d'un gouvernement , mais indigne du cours habituel d'une administration forte et sage.

Eh ! à quel Gouvernement convient-il mieux qu'au nôtre d'accorder à la presse cette liberté décente , de

faire avec cette nouvelle puissance morale , qui partout en Europe commence à s'élever à côté de la puissance administrative , le pacte d'une noble et légitime alliance ? Avec tous les bienfaits qu'il a semés , avec tous ceux qu'il prépare , que craint-il de se confier à la libre expression des sentimens qui nous animent ? Combien ils lui font injure ceux qui le supposent ainsi en guerre avec la pensée publique ! Mais , on le sait , ce n'est pas son intérêt , mais le leur , qui leur dicte ces ténébreux conseils ; ce n'est pas pour lui , mais pour eux qu'ils sentent le besoin que le voile s'étende ; ce n'est pas seulement l'abus de la parole , mais tout usage de la raison qu'ils redoutent , et avec les écrits séditieux , il faudrait leur immoler tous les livres à la fois. Empressés à tout confondre , ils se sont autorisés des écarts d'une fausse philosophie , aussi contraire à la raison que funeste aux mœurs , pour proscrire cette philosophie bienfaisante , amie de la morale , des saines idées religieuses , de toutes les idées protectrices de l'ordre social ; ils ont prétendu nous interdire toute vue d'amélioration , comme un instrument de sédition , et la noble espérance de perfectionner notre nature , comme un complot formé pour l'avilir. Mais heureusement pour l'espèce humaine , cette belle doctrine n'a pas besoin d'être réfutée ; elle est fondée , elle subsistera , malgré leurs efforts , l'autorité des lumières. Une barrière immense sépare désormais les états de l'Europe des abîmes de la barbarie. Tout ce qui pense a compris , que c'est aux lumières

elles-mêmes à réparer les jugemens précipités que d'imparfaites lumières ont pu produire , que si l'on se corrige d'avoir mal raisonné , c'est en raisonnant mieux , non en cessant de penser. La raison humaine , appuyée sur de fatales expériences , rentre dans de plus droits sentiers ; elle s'y retrouve plus puissante en s'y retrouvant plus mesurée ; et tandis que quelques déclamateurs lui ordonnent de rétrograder , au nom d'une inspiration sublime , tranquille , elle s'avance comme le soleil sur l'horison , elle les tolère , les méprise , les juge , les désigne à la risée des nations , et n'accorde qu'à leur noms et à leurs ouvrages l'obscurité dont ils voudraient envelopper toute la terre.

Telles sont les améliorations principales que l'opinion publique désigne au Gouvernement , comme devant sortir de la Constitution elle-même ; mais on peut , on doit le dire , elle va plus loin encore ; et sans doute , en un moment , où cette Constitution est altérée dans l'article si essentiel de l'élection d'un premier magistrat , où il devient nécessaire d'y coordonner tous les autres , où des membres du Gouvernement s'occupent de réformes , les laissent présager , donnent clairement à entendre que cet asyle passager , qui nous fut érigé à la hâte au sortir de l'orage , ne pouvait être l'édifice pour les siècles , nous ne serons ni indiscrets , ni téméraires , nous entrons dans l'intention même des gouvernans , en leur indiquant quelques-uns de ces points constitu-

tionnels, sur lesquels les citoyens appellent, le plus, un légal et paisible changement.

S'il est d'abord quelque chose de nécessaire pour un peuple qui tend à la liberté, mais la veut régulière, c'est sans doute l'exacte détermination de son droit de Cité; c'est-là l'idée mère de laquelle découlent les autres, la juste mesure du degré de démocratie qu'il convient d'établir, la mutuelle garantie contre le retour, ou de l'anarchie, ou de la féodalité. Or votre Constitution, qu'a-t-elle fait? Elle a laissé cet objet dans le vague; elle a accordé une latitude presque indéfinie; elle a paru n'exiger que des conditions de domicile ou de séjour; elle s'est confiée sans doute, et avec quelque justice, dans toutes les entraves qu'elle apportait d'ailleurs à l'influence populaire: mais, quand plusieurs de ces entraves vont elles-mêmes disparaître, pourriez-vous ne pas combler ce vide énorme, ne pas abjurer une erreur indigne de toutes vos lumières? Donc, définissez votre droit de Cité, et le définissant, n'hésitez pas à le restreindre; que ceux-là seulement entrent en part de votre souveraineté populaire qui ont un intérêt au bon ordre et quelque lumière pour le juger; et comme la propriété vous donne tous ces genres d'intérêts qui font redouter à la fois les orages du peuple et les caprices d'un maître; comme elle suppose presque toujours cette éducation qui prépare l'instruction, ne craignez point d'exiger une modique propriété, mais une certaine propriété,

de tous ceux que vous reconnaîtrez citoyens. Voilà la base véritable ; voilà la sage restriction , voilà ce juste milieu , marqué par la raison du siècle , entre les excès de la démocratie et les prétentions de la féodalité. S'il est ici quelque apparente distinction , qui pourrait s'en plaindre au nom de l'égalité , telle que l'entendent les sages ? Qui pourrait la comparer à ces classifications insultantes dont vous avez gémi long-tems ? Elle naît de la nature même des choses , non de l'empire de la force ; elle est le prix de ce travail par lequel la société subsiste , non de ces violences qui la ravagèrent ; elle n'est point confiée à une classe de citoyens qui dédaigne les autres , mais elle est répandue dans toutes , et le lien du sang rapproche sans cesse le propriétaire de celui qui ne l'est pas ; elle n'est point inamovible dans les mêmes mains , quel que soit leur mérite ou dé-
mérite ; tel citoyen perdra son droit par sa négligence , tel autre le conquerra par son industrie ; sur-tout elle ne forme point à ceux qui la possèdent d'intérêt distinct de l'intérêt public ; vous n'entendrez pas parler ici des privilèges d'un corps en opposition aux droits d'un peuple ; tout ce qui est utile au propriétaire , l'est au non-propriétaire ; c'est de la même loi qu'ils ont besoin pour protéger leur sûreté personnelle , c'est la même loi qui assure à l'artisan son modique salaire , au riche son vaste revenu ; et tous ainsi , avec cette seule passagère distinction qu'introduit entr'eux la différence de leur industrie , ou de celle de leurs pères , jouissent vé-

ritablement de toute l'égalité que comporte l'ordre social , et se considèrent , sans fiction , comme des enfans d'âges divers , d'une même famille.

Ce qui importe , après cette fixation du droit de cité , c'est de bien marquer comment ces citoyens reconnus vont concourir à régler leurs premiers intérêts , consentir à ces impôts dont ils portent le poids , autoriser ces guerres où ils versent leur sang , tempérer , en la secondant , la puissance chargée de faire exécuter la loi ; et comme il est bien convenu qu'ils ne peuvent le faire que par leurs délégués , comme nous sommes tous fixés à ce système de représentation , la plus grande pensée des tems modernes , c'est à dire qu'il s'agit d'organiser une véritable représentation nationale. Or encore , quelle représentation votre Constitution nous a-t-elle donnée ? Elle donna , sans doute , ce que les circonstances lui permirent de moins imparfait ; elle institua des pouvoirs dont l'utilité provisoire ne peut être niée ; elle appella des hommes , au mérite individuel desquels nous aimons à rendre hommage. Mais , de bonne foi , et pour l'avenir , et dans le sérieux de notre existence politique , pourrait-on prétendre à nous faire considérer comme une suffisante représentation du peuple , et ce Tribunat , et ce Corps législatif , composés , comme ils le furent à leur origine , sans le concours immédiat des citoyens , retenus par tant de liens dans la dépendance du pouvoir , éliminés non par le sort , mais par le
choix,

choix , recrutés d'année en année , sur ces listes , dites nationales , dont le peuple n'entendit qu'à peine la pénible organisation , qu'il ne prit nul intérêt à former , où entrèrent confusément les propriétaires et les non-propriétaires , où la relation primitive entre le peuple et l'élu , déjà affaiblie par le trop grand nombre de ceux qui la partagèrent , a semblé s'effacer tout-à-fait par la nécessité de venir briguer ailleurs , et sous l'influence du pouvoir , l'élection véritable ?

Quel est le défaut que nous remarquons ici , qui ne soit avoué par la plupart de ceux-là même qui occupent ces places , qui jouissent de ces titres , mais qu'un noble amour de la vérité élève au-dessus de toutes les considérations personnelles ?

Imitez leur généreuse bonne foi ; faites remonter la représentation nationale à sa source pure : rendez-nous , non pas sans doute ces assemblées tumultueuses , qui n'assuraient que le triomphe de quelques factieux sur la vertu modeste , mais de régulières élections , où vous n'admettez que les seuls citoyens , où vous les restreindrez à ce seul objet , où vous diviserez sagement leurs travaux , où vous exigerez des éligibles une condition nouvelle de propriété , d'où sortiront ainsi des représentans , qui joindront à un titre plus populaire , une garantie plus complète de leur attachement à l'ordre , et que le peuple n'hésitera plus d'avouer pour ses organes ;

quand ils stipuleront , en son nom , sur ces grands intérêts d'impôts , de guerre et de lois.

Adjoignez ensuite , si vous le voulez , à cette Chambre de nos Communes , suivant l'exemple d'un peuple voisin , ou suivant de meilleures conceptions , un corps de magistrats à vie , où de plus vastes propriétés , de plus éminens services seront des titres d'entrée , qui vous assurera la bonté des lois par une seconde sanction , qui sera le lien des pouvoirs , par les intérêts divers qui le rattachent à chacun , qui conservera votre constitution , par la surveillance de toutes ses parties , et peut-être par la faculté d'en juger les hautes infractions.

Mais , sur-tout , dites-vous bien que ce serait peu d'avoir conçu la meilleure organisation de ces deux chambres , de nous en présenter la théorie écrite , si encore sa pratique devait être ajournée pour nos neveux , si les exceptions venaient , dès l'entrée , annuler tout l'effet des principes , si cette première composition , qui décidera peut-être du sort de l'institution , ne se formait que par des volontés arbitraires , et non suivant les règles annoncées ; si de constitution en constitution , nous étions destinés à retrouver toujours les mêmes hommes immuables au milieu de toutes les vicissitudes , et conservant , comme un éternel héritage , cette portion du pouvoir que le peuple ne leur délégua que pour un temps.

Enfin , que serviraient même , avec le plus sage des systèmes , les plus purs des choix ? quelle balance peut exister entre les pouvoirs ? quel droit peut être long-temps garanti , tant que la constitution n'aura pas posé quelque base plus sûre sur l'organisation de la puissance militaire ?

Certes , nous confierions volontiers le sort de l'état et les destins de la liberté à une armée telle que celle dont la France s'honore aujourd'hui ; nous qui avons parcouru ses rangs , nous qui fûmes les témoins des sentimens qui l'animent , nous leur rendrons toujours un éclatant hommage : mais il ne s'agit point ici de ce qui est , mais de ce qui peut être ; il ne s'agit pas de l'esprit des individus , mais de la tendance d'un corps. Eh ! si la composition primitive de notre armée venait à s'altérer , qui peut se dissimuler tous les dangers qu'elle présenterait pour la liberté , et par cette extension indéfinie d'une force sans proportion avec toutes les forces , et par ce retentissement continuel d'une gloire devant laquelle toute autre gloire s'efface , et par cette prééminence toujours croissante , des fonctions militaires sur les emplois civils , et par la confirmation de toutes ces habitudes d'obéissance aveugle au sein de l'ignorance des intérêts politiques ; toutes choses qui rendraient si facile , ou à un chef de l'état , de tourner cette force contre les premiers pouvoirs , ou à d'autres factieux plus habiles de la tourner contre ce chef lui-même. Ainsi Rome périt

par les mêmes armées , qui l'avaient rendue maîtresse de l'univers ; ainsi l'Angleterre , la prudente Angleterre n'a pas connu de péril qui l'ait alarmé davantage , et sa force militaire fut le continué objet de sa sollicitude législative.

Donc , imitez toutes les sages précautions dont elle vous a tracé le modèle ; puisque l'état actuel de l'Europe , vous oblige de conserver des armées dans la paix , puisque l'intérêt public vous ordonne d'en confier au pouvoir exécutif la direction suprême ; du moins , qu'il ne puisse , ni la composer à gré , ni lui donner une étendue indéfinie , ni en disposer autrement que pour la fin qui la fit établir.

Réglez ensuite l'esprit de ces armées : elles ont droit , dans la sphère de leur activité , à des récompenses , à des honneurs , à une grande reconnaissance publique. Il est juste que des emplois civils deviennent souvent le prix des services de leurs chefs. Mais , d'ailleurs inculquez-leur , par toutes vos institutions , par tous les signes , la nécessaire prééminence de cette puissance civile , qui les forma , qui les conserve , qui les régit , qui connaît mieux qu'elles leurs vrais intérêts et ceux de l'état : qu'ainsi , toute délibération s'éloigne , de nouveau , des camps ; que l'obéissance absolue , non à tel homme , mais au pouvoir constitutionnel , soit rétablie ; que le glaive , dans l'intérieur , ne soit levé qu'à la réquisition de la loi ; que par-tout , dans

vos cérémonies , le magistrat reprenne le pas sur l'officier ; que le soldat , dans ses querelles avec le citoyen , ne puisse le dérober à la juridiction de ses pairs ; que tout homme , qui ne conçoit plus à la défense de l'ordre , redevienne simple citoyen ; que l'on ne connaisse plus ces fonctions indéfinissables , qui donnent encore les prérogatives du militaire à celui qui n'en remplit plus les devoirs. Organisez sur-tout , comme autrefois en Suisse , comme actuellement en Angleterre , une milice vraiment citoyenne , formée des seuls propriétaires , qui soulage l'armée dans quelques uns de ses fonctions , qui tempère son esprit militaire par des habitudes civiques , qui devienne un nouveau boulevard pour la garde de la propriété , comme pour la défense de la liberté. Fondez tout cela non sur la base d'une administration mobile , mais dans la constitution même , et soyez-en sûrs , vous n'aurez point trompé celui de la véritable armée ; l'exception de quelques hommes qui voudraient peut-être considérer cette nation comme une province militaire , tout ce que nos troupes renferment d'honnête et d'éclairé , c'est-à-dire l'immense majorité applaudiront à des réformes qui assurent leur existence en la réglant , qui leur feront abondamment retrouver , sous le caractère éternel du citoyen ce qu'elles sembleraient avoir un moment perdu dans la passagère mission du soldat.

ait ,

Enfin , il est une importante , une dernière réforme constitutionnelle , qui doit compléter celles-là , qui achevera de les garantir , qui sera comme le couronnement de l'édifice : c'est la juste détermination du mode de remplacement à la première magistrature de la république. Celui que la constitution n'avait qu'ébauché va être détruit par le vote national. Un grand vuide existe à cet égard ; une grande inquiétude publique en a dû résulter. Déjà cette question , objet des discours , des écrits , même des votes de plusieurs citoyens , a paru fixer les regards , éveiller le zèle de quelques membres du Gouvernement. On se demande , dans le peuple et autour de son chef (1) , s'il conviendra de rétablir un système d'élection ; s'il ne sera point plus sage de laisser à Bonaparte le droit de se choisir un successeur , de le prendre dans sa famille , de fonder , en un mot une hérédité nouvelle , on se le demande et déjà on semble se passionner en y répondant , et des décisions absolues sont imposées avec hauteur par l'esprit de parti.

Pour nous , hommes calmes , hommes indépendans , nous commençons par vous déclarer , que nous apportons à cette recherche le désintéressement

(1) Chacun sait qu'il a été question , dans le Conseil d'Etat , de faire conférer , par le peuple , à Bonaparte , le droit de choisir son successeur , qu'il y a eu des brochures qui ont ouvertement conseillé l'hérédité , des articles de journaux qui l'ont indiquée , et des votes qui l'ont demandée.

le plus complet , que nous ne savons ce que c'est que de se passionner d'avance pour telle ou telle forme d'administration , ce que c'est que de ne point chercher de salut politique hors du cercle étroit de quelques idées accessoires. Nous tenons , avant tout , à la liberté , à la tranquillité de notre pays ; voilà ces grands intérêts qui sur-tout nous occupent , qui seuls nous enflamment ; qu'ils soient respectés , que les droits de tous soient garantis , qu'un pouvoir exécutif soit contenu dans de justes bornes ; il nous importera ensuite très-peu que ce soit par une forme ou par une autre , avec des noms de consul , ou de doge , ou de prince.

Mais , après nous être placés dans cette disposition tranquille , après vous avoir bien annoncé sous quel rapport seulement ces questions peuvent nous intéresser ; si vous nous demandez cependant , quel est celui des systèmes d'organisation du pouvoir exécutif , qui nous semble le mieux conduire à ce grand but de l'utilité générale , ce que nous pensons de cette affirmation si répétée , qu'il est presque inévitable de substituer parmi nous , à un mode électif , une nouvelle hérédité , nous vous répondrons , avec une franchise entière , qu'à un premier aperçu , dans une question si vaste , des doutes , et seulement des doutes , se sont offerts à notre esprit.

Il put être fort indiscret , en d'autres temps , de toucher à l'hérédité , quand l'opinion la consacrait ,

de sapper cette colonne antique , sur laquelle semblait reposer la société entière. Tout pouvait s'écrouler avec elle , et tout fut en effet ébranlé. Mais , aujourd'hui que l'ordre a paru se rasseoir sur une base nouvelle , est-il sage d'aller rechercher l'ancienne ? Ce qui fut utile dans certaines circonstances , l'est-il dans des circonstances absolument diverses ? Qu'est-ce qui rendait autrefois cette hérédité si vénérable , si élevée au-dessus des atteintes des agitateurs , si propre à garantir la transmission paisible d'une autorité tutélaire ? N'était-ce pas bien moins un motif d'utilité reconnu par un petit nombre de sages , que toutes ces illusions qui l'appuyaient dans l'imagination de la multitude , un droit du prince indépendant du peuple , un titre de possession féodale , un héritage sacré d'une famille , une consécration religieuse du pouvoir , une image de Dieu dans le Roi.

Or , ces illusions , quel appui pourraient-elles prêter à une hérédité nouvelle ? Ne sont-elles pas d'abord irrévocablement détruites chez la plupart , par le progrès des lumières du siècle , par les habitudes contraires que la révolution a formées , par le spectacle qu'elle nous a offert , de ces hautes majestés royales , si profondément humiliées , et si impuissantes à se relever de leurs chûtes ?

Et pour le petit nombre qui pourrait être susceptible encore de ces illusions ; loin qu'elles devinssent auxiliaires , ne seraient-elles pas plutôt hostiles ? N'est-il pas de leur nature de ne vénérer que ce qui

remonte

remonte dans les siècles , de dédaigner tout ce qui naquit dans nos temps ? L'érection solennelle d'un culte nouveau , ne les ferait-elle pas même réagir avec plus de ferveur vers les objets d'un culte ancien ? Sous Bonaparte , il est vrai , une telle réaction pourrait être suspendue ; il est environné d'un tel éclat de gloire , il s'est placé si haut au-dessus de tous les concurrents , que le préjugé lui-même s'est senti contraint de l'absoudre. Mais son successeur , mais le successeur de son successeur , peut être un homme vulgaire , peut être un mauvais citoyen , soutiendrait-il aisément le parallèle , auprès de ces imaginations royales , avec quelque descendant d'une famille proscrite , mais long-temps aimée , qui se présenterait avec tout l'éclat de sa naissance , toute la pompe des souvenirs , toute la magie du malheur , et peut-être tout le charme de quelques vertus qu'il aurait apprises à l'école de l'adversité ? Et combien un tel parallèle , sans cesse renouvelé , quoiqu'il ne frappât qu'un petit nombre , ne pourrait-il pas devenir , entre leurs mains , un instrument funeste de discorde et de trouble ?

Donc , loin qu'il y ait quelque secours à attendre des préjugés populaires pour la dynastie nouvelle , il n'y a que dangers à en redouter. La voilà donc réduite à se passer de toutes les illusions , à se fonder sur la seule utilité , à se recommander à la foule , par le seul calcul du bien qu'elle en reçoit.

Mais dès-lors que l'hérédité en est-là , dès-lors

qu'elle n'est plus appuyée que sur la froide raison , combien , aux yeux de cette raison même , elle a perdu du prix qui la faisait rechercher ! combien il lui devient plus difficile de soutenir une comparaison philosophique avec un bon système électif ! combien on est plus fondé à se demander , s'il est donc si vrai qu'elle réussisse mieux que lui , à fixer le pouvoir et garantir l'ordre ; si ce motif d'utilité , qui suffit à la faire respecter du peuple , ne suffira pas à faire respecter de légitimes élections ; si ces corps nationaux , qu'on suppose assez forts pour continuer la succession dans l'hérédité , ne le seront pas assez pour maintenir les choix qu'ils auront faits ; s'il n'y a pas , en un mot , à-peu-près autant de difficultés à résoudre , autant de troubles à craindre pour faire exécuter le testament d'un roi , que la charte d'un peuple ? Car , enfin , où a-t-on donc pris que cette hérédité soit une chose si simple , qu'elle marche toute seule , qu'il ne faille pas aussi et des loix pour fixer ses droits incertains , et des armes pour appuyer ses droits méconnus ? Témoins tant de contestations qu'elle fit naître chez tous les peuples , tant de guerres dont , sur-tout dans notre Europe , elle fut la cause ou le prétexte ! Êtes-vous bien sûrs de n'avoir pas , sous peu d'années , quelques mineurs à protéger , quelques frères rivaux à séparer , quelques concurrens à repousser dans cette foule d'hommes dont un tel exemple aura exalté l'ambition , qui se croiront appelés à fonder au même titre l'élévation de leurs familles ? N'aurez-vous

pas , tout au moins , à contenir cette faction royale , ennemie d'une dynastie nouvelle , cette faction républicaine , prévenue contre toute dynastie ; l'une et l'autre s'unissant , dans leurs opinions diverses , par le lien d'une haine commune ?

Et , en vous exagérant ainsi la paix de l'hérédité , ne vous êtes-vous pas exagéré de la même manière les orages des élections ? N'est-il donc pas possible d'en organiser le système avec une simplicité qui les rende faciles , et une force qui les rende constantes ?

Quelle opposition auriez-vous tant à craindre au choix d'un successeur , fait après la mort d'un chef , suivant des formes prévues , par une autorité nationale , respectée , peu nombreuse , intéressée à la conservation de tout ce qui existe ? qui vous interdit même , si vous redoutez l'interrègne , de faire nommer le successeur , du vivant de ce chef , par la même autorité , suivant les mêmes formes ?

Qui empêchera nos neveux , pour plus de sûreté encore , d'en revenir à ce système de renouvellement partiel de plusieurs dépositaires du pouvoir , qui fut essayé dans des circonstances malheureuses , mais qui n'en était pas moins une des plus heureuses conceptions pour concilier dans un grand empire , la stabilité du pouvoir et le changement de ses dépositaires.

Serait-ce après tout assez , de n'avoir comparé l'élection et l'hérédité que sous le rapport de stabilité , de tranquillité ? N'existe-t-il pas d'autres intérêts

pour le peuple ? N'est-ce pas un grand intérêt , que les dispositions personnelles de ceux qui le gouvernent ? Or , les chances de la naissance et de l'élection , sont-elles ici même égales ? Si l'hérédité peut produire certaines qualités dans les chefs , plus de douceur , plus d'un certain esprit de conservation , n'est-ce pas elle qui , sur-tout dans nos tems , par sa molle éducation , détend les ressorts de leurs âmes ; les fait si promptement dégénérer de la vigueur de leurs mâles ancêtres , ne leur laisse qu'une indolence superbe , et les livre par cette indolence même à des ministres dont la tyrannie , comme l'instabilité , reproduisent , sous ce régime , tous les abus qu'il tendait à détruire ?

Si l'élection , au contraire , fait craindre quelques caractères trop hardis , n'est-ce pas elle aussi qui élève au pouvoir ces hommes vraiment hommes , qui ont développé leurs facultés entières , qui savent porter sans plier , le poids d'une vaste administration , qui sentent le besoin de justifier les suffrages passés , d'écarter une responsabilité future , de signaler leur rapide passage , par de hauts faits , et d'éclatans services ; d'autant plus dignes du trône , en effet , qu'ils ne furent point destinés à le remplir ? Et , pour prendre l'exemple qui nous touche de si près , nous avons un Bonaparte , nous en jouissons , nous l'admirons ; mais qui nous l'a fait ? Notre choix. Que serait cet homme peut-être , si la gloire de ses aïeux l'eût dispensé de la sienne ; et , puisque nous vou-

ions le continuer dans les siècles , pourquoi ne pas nous confier à la cause puissante qui nous le donna ? Pourquoi ne pas attendre , si l'on ose dire ainsi , de cette génération morale , bien plus assurée que toute succession physique , la reproduction d'un grand homme ?

N'est-ce pas enfin un intérêt pour un peuple , que cette indépendance dont l'élection s'entoure , cette liberté fière qui préside au choix d'un premier Magistrat , cette grave responsabilité qui l'avertit de ses devoirs , cette émulation que l'exercice d'un si beau droit entretient dans toutes les âmes élevées ?

Et , combien cet esprit d'indépendance doit être sur-tout respecté , s'il fut exalté par une révolution , s'il décida un peuple , sans doute à de trop violentes , mais aussi à d'éclatantes destructions de ses institutions anciennes ? N'y a-t-il pas alors pour ce peuple , une sorte d'engagement d'honneur , plus fort que l'intérêt lui-même ? N'y a-t-il pas une sorte de pudeur nationale qui s'oppose , à ce que , avec tant de précipitation , avec tant d'apparente légèreté , on vienne , aux yeux de l'univers étonné , reconstruire ce qu'on avait hautement et solennellement aboli.

Sur tout cela , au reste , nous le répétons , nous n'avons point encore d'opinion irrévocablement fixée , nous n'entendons sur-tout imposer la nôtre à personne. Nous avons voulu seulement montrer à certains esprits si hâtifs , combien une telle question est complexe , combien elle mérite un sérieux examen.

Nous avons voulu montrer au Gouvernement , combien il seroit nécessaire de s'appuyer ici d'une grande sanction nationale.

Nous voulons surtout prévenir ce peuple , s'il doit être en effet interrogé , de tout ce qu'exigeront de précautions de sa part , et la dignité nationale , et la justice éternelle.

Ainsi d'abord , bons Citoyens , vous demanderez que cet appel à votre souveraineté ne soit point illusoire , que nul autre que des autorités nationales , n'en trace et l'instant et les formes , que la publicité de vos votes ne nuise pas à leur liberté , que des délais convenables soient accordés pour réfléchir , que de franches communications soient ouvertes pour s'éclairer dans la question la plus importante , sur laquelle un peuple ait eu à prononcer.

Mais surtout , quelque puisse être , en résultat , notre inclination pour l'hérédité , dussent les plus justes motifs , nous porter à la préférer , qu'un principe soit d'avance unanimement et immuablement convenu : c'est que ce serait le comble de l'impudence , pour un petit nombre de flatteurs du pouvoir , d'oser nous proposer , et pour nous le comble de la bassesse ou de l'imprévoyance , d'adopter une hérédité nouvelle , sans voir en même temps tout cet ensemble de réformes que nous espérames , réalisées et affermies pour les siècles par une constitution solennelle. Nous avons pu voter

de confiance le consulat à vie de Bonaparte , nous ne nous engagions que pour un homme , et cet homme était un grand homme , et tous ses bienfaits passés nous répondaient de sa conduite future ; mais nous avancer d'un pas au-delà ; mais nous lier à son successeur inconnu ; mais stipuler pour nos enfans et nos derniers neveux , faire à une famille nouvelle cette magnifique concession de l'héritage d'un grand peuple , en renonçant , les uns , à ces fières idées de république qui avaient exalté leurs âmes indépendantes , les autres , à ces belles illusions de fidélité pour une famille illustre et malheureuse , et tout cela sans avoir obtenu la garantie de la liberté , sans être entrés en possession d'une représentation nationale , sans avoir profité , comme tous les peuples sages , d'un changement de dynastie pour fonder la charte immuable de nos droits ; nous remettre ainsi , avec notre postérité , à la merci de quelque successeur de Bonaparte , qui oubliant , cette tradition de bienfaisance et de gloire qui restera de son règne , ne sentant plus que l'enivrement d'un pouvoir sans limites , se dira , en agitant son glaive : « Je suis seul sur la terre » ; qui nous traînera à la suite de son char dans des guerres insensées , qui nous foulera dans la paix , du poids de son luxe insolent , qui étendra sur cette terre aimée du ciel , la double nuit de la superstition et du despotisme , qui nous présentera , ainsi enchaînés , humiliés , dégradés , aux regards de ces peuples que nous vainquîmes , spectacle de pitié ,

même pour la jalouse Angleterre ? Ah ? tout le sang se révolte à cette horrible image ; et il n'est aucun Français digne de ce nom , qui sans doute alors ne s'écrie , dans la noble langue de ces Députés des Cortés instituant un roi : « Nous , qui sommes plus » que vous , si vous signez cette charte , nous vous » donnerons ce sceptre ; sinon , non. — »

Et enfin , en supposant qu'une préalable garantie ait dissipé ces alarmes , qu'elle nous permette de consentir à tout le fond de ce système d'hérédité , il reste une dernière précaution , prenons garde aux noms sous lesquels nous irions le rétablir ; souvenons-nous de tant de leçons qu'une révolution nous a donnés sur l'efficace des signes. Ainsi , point de nom qui puisse enfler le cœur d'un chef , avilir celui de ses administrés , leur faire oublier à tous la relation primitive qui doit subsister entr'eux. Serait-il vrai , par exemple , comme des écrits ont semblé l'indiquer , que quelques courtisans auraient médité de proposer l'adoption de quelque titre d'*Empereur* , d'*Empereur des Gaules* ? Quoi ! remonter ainsi dans la nuit des siècles , rechercher pour nous le nom que portaient nos barbares ancêtres , quand ils étaient enchaînés par César et trompés par les Druides ! nous faire abjurer ce doux et beau nom de la France consacré par tous les grands souvenirs de la monarchie , et par tous les triomphes de notre République & transformer ainsi les français en *gaulois* ! — Quoi encore ! donner à
notre

notre chef un titre dont l'origine fut toute militaire , dont la continuation fut toute féodale , qui fut de siècle en siècle un signe d'autorité despotique , qui règne encore au Mogol , à Maroc , au lieu de tous ces noms de consul , de protecteur , de président , même de roi , tous plus assortis à nos mœurs , plus appropriés à nos lois , qui rappellent sans cesse au peuple quelque idée de liberté , et à son magistrat quelque sentiment de paternité ! Voir ainsi un féodal *Empereur des Gaules* en tête de la charte libre , des généreux Francs..... Mais pourquoi s'arrêter à combattre de telles chimères ? Et combien l'esprit national , d'accord avec le bon esprit de Bonaparte , doit nous rassurer contre de telles dénominations , si de lâches flatteurs osaient jamais les reproduire !

Voilà donc , bons citoyens , tout ce qui était dans notre pensée , lorsque nous votâmes le consulat à vie ; voilà , nous aimons à le répéter , ce qui dût être , ce qui fut en effet le véritable sens du vote national. Le pouvoir que le peuple confie à Bonaparte , n'est qu'un mandat qu'il lui donne ; et tout ce qu'il accorde , annonce tout ce qu'il attend.

Allez désormais , hommes de bien de toutes les classes , recueillez de telles idées , appuyez-les , osez les énoncer . comme nous , avec un mélange de respect et de fermeté.

Qu'auront à opposer, à ces confiantes expressions du vœu public, des hommes qui, du sein des plus honteux intérêts, se sont déclarés les ennemis de tous les sentimens généreux et de toutes les vérités éternelles ?

Diront-ils que ce sont ici des abstractions philosophiques, de frivoles systèmes, lorsque nous parlons au nom de l'expérience des siècles, et appellons l'attention sur les premiers besoins des peuples ? Diront-ils que nous voulons rentrer dans le cercle des révolutions, et renouveler des essais qui nous ont coûté tant de sang et de larmes, lorsque nous invoquons, au contraire, ces institutions, qui seules consacrent les lois et garantissent l'autorité ? Diront-ils que nous censurons l'administration existante, lorsque nous sommes les premiers à reconnaître qu'elle a fait tout le bien que les circonstances permirent ; lorsque, indiquant quelques améliorations désirées, nous les montrons naissant de nos lois même, préparées par le Gouvernement lui-même, et interprétons ainsi ses vues de la manière la plus honorable pour lui et la plus bienfaisante pour le peuple ? Diront-ils que nous cherchons à semer la défiance entre les citoyens, que nous cachons des intentions perfides ; nous, dont tout le crime, à leurs yeux, est d'avoir parlé avec une franchise qui les étonne ; nous, qui avons dit toutes nos opinions avec plus de candeur peut-être que de

politique ; nous , qui bravons toutes les haines particulières , pour prêcher la paix publique , et qui avons par-tout témoigné autant d'horreur pour détruire que de zèle pour perfectionner ?

Enfin , oseront-ils nous reprocher un manque de reconnaissance ou de respect pour le premier magistrat , comme si notre confiance ne l'honorait pas mille fois plus que tous leurs vulgaires éloges ?

Nous l'avons loué comme le chef d'une nation libre ; eux , le louent comme les courtisans de tous les temps ont encensé leurs maîtres.

Nous l'avons loué en lui présentant du bien à faire , de la gloire à conquérir , en supposant son noble cœur capable de toutes les nobles pensées ; eux , ne l'entretenant que de pouvoir , d'agrandissement de pouvoir , ne tendent qu'à le flétrir , aux yeux de l'Europe , et chacun de leurs conseils lui dévient une injure nouvelle.

Mais lui-même , nous en sommes sûrs , saura juger entr'eux et nous. Il entend cette langue inconnue d'eux , que se parlent les âmes élevées. Déjà plusieurs hommes respectables ont été admis à lui dire la plupart des vérités que nous avons exprimées , et il les en a estimés davantage , et il les a placés dans sa pensée bien au-dessus des flatteurs qui l'obsèdent. Il aimera à retrouver ici leur gé-

néreux langage ; il appréciera toute la pureté de nos motifs ; il reconnaîtra pour un de ses amis plus vrais , celui qui , dans ^{cette} ~~une~~ grande occasion , au risque de déplaire à plusieurs , a fait parvenir jusqu'à lui les libres vœux de cette opinion publique , qui fonde sa puissance et qui fixera sa gloire !

F I N.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La première Édition de cet Écrit ayant été saisie et l'éditeur arrêté, par une erreur de la Police, on dit que l'Auteur s'est fait connaître et a réclamé son Ouvrage. On assure que c'est CAMILLE JORDAN, de Lyon ex-Législateur.